



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine préventive

Question écrite n° 3514

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la consultation gratuite de prévention proposée aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans. En effet, il semble que les médecins généralistes n'ont ni la disponibilité ni les moyens techniques nécessaires pour remplir une telle mission. Il lui demande par conséquent s'il est envisageable de créer des centres spécialisés de bilan de santé, notamment dans le département de l'Aube, pour répondre aux besoins des personnes âgées.

Texte de la réponse

La mise en place des consultations de prévention à 70 ans s'inscrit dans la politique de prévention des pathologies liées au vieillissement dans le but essentiel de détecter précocement les signes de la maladie d'Alzheimer. Le financement de cette mesure est inscrit dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. Cette inscription dans la loi a été précédée d'une mission d'expertise confiée par le ministre chargé de la santé aux professeurs Piette et Jeandel. Cette mission avait pour objet le lancement d'une expérimentation conduite dans trois départements et destinée à évaluer la faisabilité et la pertinence d'une telle consultation. Il ressort de cette expérimentation que cette consultation pose certaines difficultés quant à ses modalités de réalisation par les médecins généralistes, son contenu et l'âge de la population à laquelle elle est destinée. En effet, les troubles qu'elle permet de déceler à cet âge ne relèvent pas d'une démarche de prévention mais plutôt d'une démarche de soins qui nécessite la mise en oeuvre de programmes d'actions curatives. Ces difficultés conduisent à une remise en cause de cette consultation dans sa forme initiale et à un aménagement de ses modalités, notamment en ce qui concerne l'âge auquel elle est pratiquée et les outils utilisés pour sa réalisation. Dans ce contexte, il n'apparaît pas opportun, au plan national de créer des centres spécialisés de bilan de santé pour les personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3514

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 2007, page 5321

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8629